

POHER COMMUNAUTE

DECISION DE BUREAU n° 2026-38

Date de convocation : 5 octobre 2026

Date d'affichage : 15 octobre 2026

Nombre de membres en exercice : 18
Présents : 13
Votants : 17

***L'an deux mille vingt-six,
Le 8 octobre à dix-huit heures,***

Le **Bureau** de Poher communauté s'est réuni à Carhaix sous la présidence de Christian TROADEC, président,

Présents (13) : Isabelle AUFFRET, Isabelle BOULZENNEC, Daniel COTTEN, Stéphane COTTY, Didier GOUBIL, Patrice LE DU, Annie LE GUEN, Isabelle LE LÉON, Cédric LE MOROUX, Sophie LEVENEZ, Viviane MOISAN, Patrick URIEN

Procurations (4) : Paul BOUSSARD à Christian TROADEC, Aurore GINOUVES à Sophie LEVENEZ, Alexandra FRAYSSE à Daniel COTTEN, Marie-Christine JAUQUEN à Annie LE GUEN,

Absents (1) : Dominique COGEN

Local communautaire de Cléden-Poher – prolongation de bail

Rapporteur : Annie LE GUEN

Technicien référent : Nathalie MILIN

Depuis juin 2026, les infirmiers libéraux Tiphaine TROMEUR, Christelle CARO et Julien DÉGEUSER occupent temporairement le local vacant situé au 9 place de l'Église à Cléden-Poher, propriété de Poher Communauté, afin de pallier à la saturation des locaux du cabinet médical liée à l'arrivée d'une psychologue et dans l'attente du départ à la retraite du médecin généraliste de la commune.

Cette mise à disposition, initialement prévue jusqu'au 30 septembre 2026, fait l'objet d'une demande de prolongation de la part des infirmiers jusqu'au **31 octobre 2026 inclus**, afin de leur permettre de poursuivre leur activité dans de bonnes conditions et d'assurer la continuité des soins de proximité.

Les infirmiers réintègrent leurs anciens locaux à compter du 1^{er} novembre 2026.

Il est proposé de maintenir cette occupation dans le cadre d'une **convention d'occupation précaire**, avec un loyer mensuel de **280 € TTC, hors charges**, les consommations d'eau et d'électricité restant à la charge des occupants.

Il est proposé aux membres du bureau communautaire d'approuver la prolongation de la mise à disposition du local communautaire jusqu'au 31 octobre 2026.

A l'unanimité, les membres du Bureau communautaire :

- **Approuvent la prolongation de la mise à disposition du local communautaire jusqu'au 31 octobre 2026 et de maintenir** cette occupation dans le cadre d'une **convention d'occupation précaire**, avec un loyer mensuel de **280 € TTC, hors charges**, les consommations d'eau et d'électricité restant à la charge des occupants.

Carhaix, le 8 octobre 2026

Le Président,
Christian TROADEC

